



Responsabilite en cas de sinistre

Par **pontonal**, le **15/12/2009 à 14:48**

Bonjour,rnrnlors d'un sinistre auto, peut on avoir les 2 parties responsables à 100% ?rnrnsoit 100%pour l'une(reconnu par son assureur) et 100 % pour l' autre (reconnu également par son assureur)rnrnmerci de votre réponse.rnrncordialement.

Par **Tisuisse**, le **15/12/2009 à 17:15**

Bonjour,rnrnExpliquez vous. Comment déterminent-ils les 100 % chacun ?

Par **pontonal**, le **15/12/2009 à 17:54**

justement, c est là la question !rnsuite à un sinistre, j'ai su par le tiers que son assurance l'avait noté à 100 % responsable;(courrier écrit)rnlamienne m'avait inscrit au départ 50% responsable; je les appelle pour savoir si le compteur allait passer à zéro cpte tenu de la position de l'assureur adverse.rnelle me répond qu'elle attend encore une information de l'expert sur une histoire de vitesse, mais m'explique que l'on pourrait être chacun à 100% de responsabilité !!!rnvoilà pourquoi ma question;rnlle code des assurances étant tellement fouillis, je n'ai rien trouvé.rnet sur le site des conventions IRSA , je n'est point trouver mon cas rncordialement

Par **ChrisBdx**, le **22/12/2009 à 13:20**

Bonjour
Il y a forcément un responsable et un lésé.
Il faut adresser un recommandé à votre assureur pour demander qu'il revoie votre responsabilité, avec le courrier de la partie adverse mentionnant que leur responsabilité est de 100%
Votre assureur doit contacter l'assureur adverse et valider cette information. A réception d'une attestation, il peut être en mesure de valider votre responsabilité à 0% si tel est le cas.
Je n'ai pas vu le constat, je ne peux pas confirmer votre responsabilité mais voilà ce qu'il en est de la procédure.

Par **pontonal**, le **22/12/2009** à **14:19**

merci pour votre réponse, cela corrobore ce que je pensais.